

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 novembre 2023

Date de l'affichage de la convocation : 28 novembre 2023

En exercice : 14

Présent(s) : 10

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 0

Le quatre décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, LEPILLET Sonia, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : JOSSELIN Valéry, WINDERICKX Jean-Luc

Absents : FLAMAND Isabelle, CANO Clélia

Secrétaire de séance : LEPILLET Sonia

Pouvoirs : Néant

Date de publication en ligne :

➤ **Objet : Remise de cadeaux et gratifications dans le cadre des manifestations municipales.**

Vu le codes des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales dans sa partie réglementaire,

Dans le respect des dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement dans son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques (rubrique 63, remise de prix, prestations diverses, gratifications, pécules) Monsieur le Maire propose de fixer les modalités d'attribution des prix, prestations diverses et gratifications offerts par la collectivité.

Il en est ainsi pour :

- Cérémonies pour mariages, baptêmes républicains, noces d'or et au-delà :
 - Mariage : composition florale d'une valeur maximum de 50 + livre d'or
 - Baptême républicain : carte cadeau d'une valeur maximum de 50 €
 - Noces d'or et au-delà tous les 5 ans : composition florale et une bouteille pour une valeur totale maximum de 50 €

Décision à l'unanimité du conseil.

- Diplôme obtenu au baccalauréat, avec mention :
 - Mention Assez bien : carte cadeau d'une valeur maximum de 50 €
 - Mention Bien : carte cadeau d'une valeur maximum de 80 €
 - Mention Très Bien : carte cadeau d'une valeur maximum de 100 €

Décision du conseil avec 7 oui et 3 non

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE


